

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR
Nom chimique	: acétonitrile; cyanométhane
Nom IUPAC	: acetonitrile
N° Index	: 608-001-00-3
N° CE	: 200-835-2
N° CAS	: 75-05-8
Code du produit	: ACTN-0GH
Formule brute	: C2H3N

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

labbox labware s.l.  
Migjorn, 1  
Boîte postale Barcelona (SPAIN)  
08338 Premia de Dalt – SPAIN  
ES  
T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532  
[info@labbox.com](mailto:info@labbox.com) - [www.labbox.com](http://www.labbox.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, catégorie 2	H225
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3	H311
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3	H331
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Full text of H and EUH statements: see section 16	

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS06

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H311+H331 - Toxique par contact cutané ou par inhalation.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Acétonitrile	N° CAS: 75-05-8 N° CE: 200-835-2 N° Index: 608-001-00-3	100

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation légère des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Sable. Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : fumée.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire.  
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
Matières incompatibles	: Sources de chaleur. matières combustibles. Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.
Lieu de stockage	: Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Maintenir les emballages bien fermés. Conserver toujours le produit dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)	
<b>UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)</b>	
Nom local	Acétonitrile
IOEL TWA	70 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	40 ppm
Remarque	skin
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acétonitrile
VME (OEL TWA)	70 mg/m <sup>3</sup>
VME (OEL TWA) [ppm]	40 ppm
Remarque	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
<b>Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)</b>	
Nom local	Acetonitril
AGW (OEL TWA) [1]	34 mg/m <sup>3</sup>
AGW (OEL TWA) [2]	20 ppm
Remarque	DFG,EU,H,Y
<b>Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetonitrile
OEL TWA	35 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	20 ppm
<b>Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetonitrilo
OEL TWA [ppm]	20 ppm
<b>Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Acetonitrilo
VLA-ED (OEL TWA) [1]	68 mg/m <sup>3</sup>
VLA-ED (OEL TWA) [2]	40 ppm

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

Remarque	Via dérmica (Indica que, en las exposiciones a esta sustancia, la aportación por la vía cutánea puede resultar significativa para el contenido corporal total si no se adoptan medidas para prevenir la absorción. En estas situaciones, es aconsejable la utilización del control biológico para poder cuantificar la cantidad global absorbida del contaminante. Para más información véase el Apartado 5 de este documento), VLI (Agente químico para el que la U.E. estableció en su día un valor límite indicativo. Todos estos agentes químicos figuran al menos en una de las directivas de valores límite indicativos publicadas hasta ahora (ver Anexo C. Bibliografía). Los estados miembros disponen de un tiempo fijado en dichas directivas para su transposición a los valores límites de cada país miembro. Una vez adoptados, estos valores tienen la misma validez que el resto de los valores adoptados por el país).
----------	---

### Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Acetonitrile
WEL TWA [1]	68 mg/m <sup>3</sup>
WEL TWA [2]	40 ppm
WEL STEL	102 mg/m <sup>3</sup>
WEL STEL (ppm)	60 ppm

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

#### DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	68 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	68 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	32,2 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	68 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	68 mg/m <sup>3</sup>

#### DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	220 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets systémiques, orale	0,6 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets locaux, inhalation	22 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, inhalation	4,8 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	4,8 mg/m <sup>3</sup>

#### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	10 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	10 mg/l

#### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	7,53 mg/kg poids sec
----------------------------	----------------------

#### PNEC (Sol)

PNEC sol	2,41 mg/kg poids sec
----------	----------------------

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

#### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	32 mg/l
--------------------------	---------

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

EN 374.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 41,05 g/mol
Odeur	: odeur d'éther.
Seuil olfactif	: 70 mg/m <sup>3</sup>
Point de fusion	: -45,7 °C Decomposition: 'no' Sublimation: 'no'
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 81,6 °C Atm. press.: 1013,25 hPa Decomposition: 'no'
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: 16 – 3 vol %
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 2 °C
Température d'auto-inflammation	: 524 °C
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Viscosité, cinématique	: 0,438 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité, dynamique	: 0,35 cP
Solubilité	: Eau: 1390 g/100ml
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -0,34
Pression de vapeur	: 97 hPa
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,8 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative	: 0,79 Type: 'relative density' Temp.: 20 °C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,4
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 16 – 3 vol %

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Surchauffe. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Toxique par contact cutané.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Toxique par inhalation.

#### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

DL50 orale rat	2730 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	400 ppm Animal: rat, Guideline: other:US National Toxicology Program
--	--

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

Viscosité, cinématique	0,438 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	--------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes
EC50 - Daphnia [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	3560 mg/l Test organisms (species): Phaeodactylum tricornutum
CE50 72h - Algues [2]	9696 mg/l Test organisms (species): Phaeodactylum tricornutum
LOEC (chronique)	> 960 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	960 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	102 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes Duration: '21 d'

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

Biodégradation	88 % 28 day
----------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR (75-05-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,34
--	-------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles



# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: UN 1648
N° ONU (IMDG)	: UN 1648
N° ONU (IATA)	: UN 1648
N° ONU (ADN)	: UN 1648
N° ONU (RID)	: UN 1648

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACÉTONITRILE
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ACÉTONITRILE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Acetonitrile
Désignation officielle de transport (ADN)	: ACÉTONITRILE
Désignation officielle de transport (RID)	: ACÉTONITRILE
Description document de transport (ADR)	: UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II (2°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1648 Acetonitrile, 3, II
Description document de transport (ADN)	: UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II
Description document de transport (RID)	: UN 1648 ACÉTONITRILE, 3, II

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3
:	:



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3
Étiquettes de danger (IMDG)	: 3
:	:



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
Étiquettes de danger (IATA)	: 3
:	:



# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3  
Étiquettes de danger (ADN) : 3  
:



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3  
Étiquettes de danger (RID) : 3  
:



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : II  
Groupe d'emballage (IATA) : II  
Groupe d'emballage (ADN) : II  
Groupe d'emballage (RID) : II

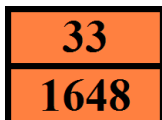
### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001  
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2  
Code-citerne (ADR) : LGBF  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 33  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E  
Code EAC : •2YE

#### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Point d'éclair (IMDG)	: 2°C c.c.
Propriétés et observations (IMDG)	: Colourless, volatile liquid. Flashpoint: 2°C c.c. Explosive limits: 3% to 16% Miscible with water. When involved in a fire, evolves toxic cyanide fumes. Harmful if swallowed, by skin contact or by inhalation.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Code ERG (IATA)	: 3L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1

### Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC02, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP2
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 2
Colis express (RID)	: CE7
Numéro d'identification du danger (RID)	: 33

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
3.	UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR
3(a)	UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR
3(b)	UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR
40.	UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

###### Liste candidate REACH (SVHC)

UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR n'est pas sur la liste Candidate REACH

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

###### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Acetonitrile is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

##### 15.1.2. Directives nationales

###### France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

###### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 8).

# UN1648 Acétonitrile GC/HPLC GGR

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) : This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 1. The following requirements must be observed: authorization requirement (according to § 6 paragraph 1 sentence 1), basic requirements for carrying out the delivery (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4), identification and documentation (according to § 9 paragraph 1 to 3) and exclusion of the shipping route (according to § 10).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

### Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe I-1

Unité de stockage : 1 litre

Remarques concernant la classification : F <Flam. Liq. 2>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Inhalation:poussière,brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.